



**PRÉFET
DE HAUTE-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat Général
Coordination
Interministérielle**

**ARRÊTE PRÉFECTORAL SG/COORDINATION N° 2022- 6
EN DATE DU 25 FEV. 2022
DÉSIGNANT MADAME CATHERINE HALLER SOUS-PRÉFÊTE DE BRIOUDE
POUR ASSURER LA SUPPLÉANCE DU PRÉFET**

Le préfet de la Haute-Loire,

- Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de L'État dans les régions et départements ;
- Vu le décret du Président de la République du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Eric ETIENNE en qualité de préfet de la Haute-Loire ;
- Vu le décret du Président de la République du 14 août 2020 portant nomination de Madame Barbara WETZEL, en qualité de sous-préfète de l'arrondissement d'Yssingaux ;
- Vu le décret du Président de la République du 8 juin 2021 portant nomination de Madame Catherine HALLER, en qualité de sous-préfète de l'arrondissement de Brioude ;
- Vu le décret du Président de la République du 8 novembre 2021 portant nomination de Monsieur Antoine PLANQUETTE en qualité de secrétaire général de la préfecture de la Haute-Loire ;
- Vu l'arrêté n° SG/COORDINATION 2021-121 du 7 décembre 2021 portant organisation de la permanence préfectorale dans le département de la Haute-Loire ;

CONSIDERANT l'absence simultanée du préfet et du secrétaire général de la préfecture,

SUR la proposition du secrétaire général de la préfecture,

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Madame Catherine HALLER, en sa qualité de sous-préfète de Brioude, est chargée d'assurer la suppléance du poste de préfet de la Haute-Loire :

du lundi 28 février 2022 à partir de 14h00 au mardi 1^{er} mars 2022 à 23h00.

ARTICLE 2 :

Le secrétaire général et la sous-préfète de Brioude, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Loire.

Le préfet,

Eric ETIENNE